

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
M. Minot

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 12, après le mot :

« composition »,

insérer les mots :

« , l'organisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La plateforme nationale de lutte contre la manipulation de compétitions sportives doit se doter d'une organisation intelligible afin que les acteurs du monde sportif soient informés au mieux des pratiques de manipulation de compétitions sportives. Pour ce faire, il apparaît opportun d'ajouter le terme « organisation » au présent article.